

Budget primitif 2022

Note du Vice-Président

Préambule : cette note commente le diaporama présenté en séance. Dans cette version les reports 2021 sont intégrés. En revanche, les affectations des résultats 2021 n'y sont pas car elles seront prononcées après le vote des comptes administratifs.

Synthèse

Le budget primitif 2022 s'inscrit dans la prospective 2021/2026 avec des enjeux que sont :

La réalisation du PPI¹ de 96 millions tant par la juste utilisation de la capacité à investir que par l'encaissement des subventions et la limitation du recours à l'emprunt.

Le contrôle de l'épargne brute avec des contraintes liées à la faible évolution des recettes et une nécessaire maîtrise des dépenses de fonctionnements.

En investissement, les réalisations de l'année 2022 traiteront de l'aménagement de pistes cyclables, de transition énergétique, du programme d'aide pour l'amélioration de l'habitat, de la poursuite du programme d'installation de colonnes semi-enterrées ou de l'aménagement de l'aire de gens du voyage pour un total proposé de 21 millions d'euros de mesures nouvelles. Le remboursement de la dette représente 2,2 millions d'euros.

Les principales caractéristiques des recettes de fonctionnement 2022 sont la mise en œuvre de la taxe GEMAPI, le constat de la moins-value de CVAE (-450 000 euros) sur l'activité 2020 des entreprises (attendue mais moins importante que prévue), un coefficient de revalorisation des bases de 3,4% poussé par les observations de l'inflation en 2021 une progression inattendue de l'enveloppe de TVA de +5%, et enfin la recherche d'un niveau de recettes pour Aqualac dans sa nouvelle configuration avec l'accès gratuit à la plage.

Face à des recettes qui évoluent globalement peu, voire diminuent, la maîtrise des dépenses de fonctionnement est plus que jamais nécessaire. Alors que le budget 2022 intègre les différents recrutements 2021 destinés à renforcer les équipes, une demande d'arbitrage de 400 000 euros sur les charges à caractère général a été sollicitée, auprès des services qui s'y sont conformés.

¹ Programme Pluriannuel d'Investissements : PPI

L'épargne brute (qui est une épargne brute prévisionnelle, donc généralement sous-estimée) apparaît relativement préservée en valeur avec près de 4 millions d'euros, mais elle tient compte de 1,6 millions affectés à l'investissement GEMAPI.

L'équilibre de ce budget primitif présenté avant affectation des résultats 2021 affiche un recours à l'emprunt de 16 millions pour financer la réalisation de la totalité des 23,9 millions de dépenses d'équipement proposés.

Introduction

La structuration des budgets et des activités

Les activités et les compétences exercées par Grand Lac en 2022 sont traduites dans 6 budgets :

- un budget principal
- et 5 budgets annexes :
 - Assainissement,
 - Eau potable,
 - Ports,
 - Transports (réunissant les transports urbains et scolaires)
 - Camping de Chindrieux.

La lecture analytique

Outre la lecture budgétaire par chapitres (vote par chapitres), la lecture du budget est organisée par thématiques, celles-ci regroupant les différentes compétences de Grand Lac.

Ainsi, toutes les dépenses et recettes d'activité sont affectées à un SERVICE en FONCTIONNEMENT et un PROGRAMME/OPERATION en INVESTISSEMENT et ce quel que soit le budget.

L'élaboration du budget primitif 2022 de Grand Lac fait suite au Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) qui a été présenté au conseil communautaire le 25 janvier 2022.

Le projet de budget a été soumis à l'avis de la commission des finances le 14 janvier 2022.

Le contexte de la prospective 2021-2026

Le budget 2022 a été construit dans le cadre de la prospective actualisée à l'automne 2021. Cette prospective sera revue à la clôture des comptes 2021 afin de prendre en compte les impacts des réalisations 2021.

La prospective est un outil bâti à partir d'hypothèses de recettes et de dépenses et permet de déterminer la capacité à investir de Grand Lac, c'est-à-dire le volume des investissements qui seront produits sur la période, ainsi que le montant à emprunter. Des indicateurs d'analyse et de suivi sont calculés tels que l'épargne brute (moyenne 5 millions) et la capacité de désendettement (max 8 ans).

Le Programme Pluriannuel d'Investissements voté par le conseil communautaire en mai 2021 sera également actualisé au moment de l'affectation des résultats.

Budgets Primitifs 2022

Le budget PRINCIPAL

I – Les équilibres du budget PRINCIPAL 2022

Le total équilibré des dépenses et des recettes de fonctionnement est proposé à 55 572 902 euros, ce qui représente une diminution de 1% par rapport aux crédits ouverts en 2021, soit une baisse de 532 450 euros.

Les recettes réelles de fonctionnement sont proposées à 55 254 902 euros (+3%), dont seulement un tiers sont issues des services (35%) et deux tiers sont des recettes financières (65%). Les recettes des services sont constituées par les recettes de tarifs, les loyers et les subventions par opposition aux recettes financières qui correspondent à la fiscalité et aux dotations. Une baisse de 300 000 euros (chapitres 70 et 75 cumulés) est prévue avec la correction de recettes non réalisées en 2021. A noter, que depuis 2021, il n'y a plus de base de référence pour les recettes d'Aqualac compte tenu de l'accès gratuit à la plage.

Hors l'introduction en 2022 de la taxe GEMAPI, les recettes réelles sont seulement de 53 millions d'euros contre 53,8 millions en 2021 : c'est donc une baisse de 1,4% sur les recettes prévisionnelles. Il n'y a pas de recettes exceptionnelles attendues et il faut noter qu'en 2021, pour la première fois la réalisation de recettes a été inférieure à 100%.

Sur un total de 51 264 236 euros (-1%) de dépenses réelles de fonctionnement, les dépenses de services représentent les deux tiers (75%) avec 38 219 806 euros (+2%) et les dépenses financières, un tiers (25%), soit 13 044 430 euros (stables).

L'épargne brute, qui mesure l'écart entre les recettes et les dépenses réelles, représente 3 990 665 euros. Pour mémoire, l'épargne brute est une représentation de l'autofinancement de la collectivité. Elle peut varier entre le budget primitif et le compte administratif, car elle subit les écarts de réalisation en dépenses et en recettes. Au BP 2022, elle représente 7% des recettes réelles, mais 4,5% si l'on retrace la taxe GEMAPI. Par comparaison, l'épargne brute du BP 2021 avait été proposée à 3 064 000 euros. Sur le plan de la sécurité budgétaire, l'épargne brute doit être au moins égale au capital remboursé sur l'exercice (2 259 000 euros).

II – Le fonctionnement par grandes masses

1°/ Les recettes des services

Les **produits des services** (Aqualac, reventes de matières, ...) représentent 10% des recettes réelles avec **5 591 927 euros**.

En diminution de 13%, les recettes des services sont ajustées de recettes prévues en 2021 et non reconduites en 2022 (indemnités contentieuses Moulin TP, aides VAE² des communes,...). Les remboursements d'avance de CGLE initialement prévus sont reportés en 2023, sachant qu'aucun compromis de vente est signé.

Les recettes d'Aqualac (billetterie, mise à disposition de lignes d'eau) représentent 1 090 000 euros (19% des recettes des services) en tenant compte de l'accès libre à la plage sur la totalité de l'année (-300 000 euros) par rapport au dernier référentiel (2019). Les loyers (bâtiments Lepic et Jotul) constituent 589 000 euros. La filière déchets affiche 1 635 000 euros (hors TEOM et redevance), avec l'hypothèse d'un maintien des conditions pour les reventes de matériaux et les aides relatives aux tris des déchets (Citeo). Les recettes de la taxe de séjour sont évaluées à 1 100 000 euros à hauteur des déclarations 2019 (année de référence), soit +200 000 euros.

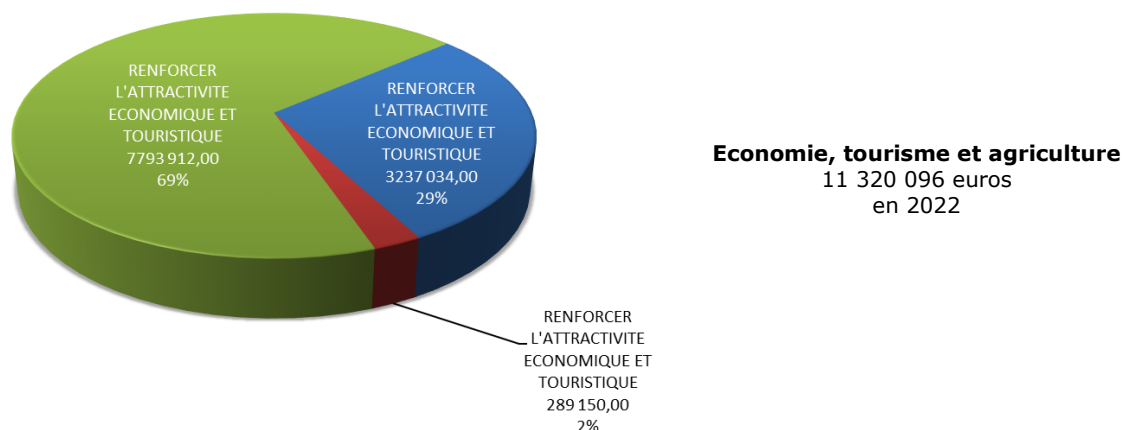
Les hypothèses du BP 2022 ne prévoient pas de cessions d'actifs.

2°/ Les dépenses des services

a - L'attractivité économique et touristique

² VAE : Vélo à Assistance Electrique

La thématique « attractivité économique et touristique » totalise **11 320 096 euros** et 29% des dépenses des services :



- les **actions économiques** pour **3 237 034 euros** (8% des dépenses des services) avec la participation au financement de CGLE pour 1 687 500 euros, les anciennes péréquations d'Hexapole et du Sypartec qui ont été cristallisées en 2017, l'entretien et la gestion des zones économiques, ainsi que l'action Citélabs.

Le **soutien à l'activité agricole** pour un montant de **289 150 euros**, avec notamment l'animation foncière, les aides à l'acquisition foncière, la bourse foncière, les tests de cultures innovantes, les zones agricoles protégées, le programme alimentaire territorial (PAT), les subventions (service de remplacement, groupement de vulgarisation agricole (GVA), ...).

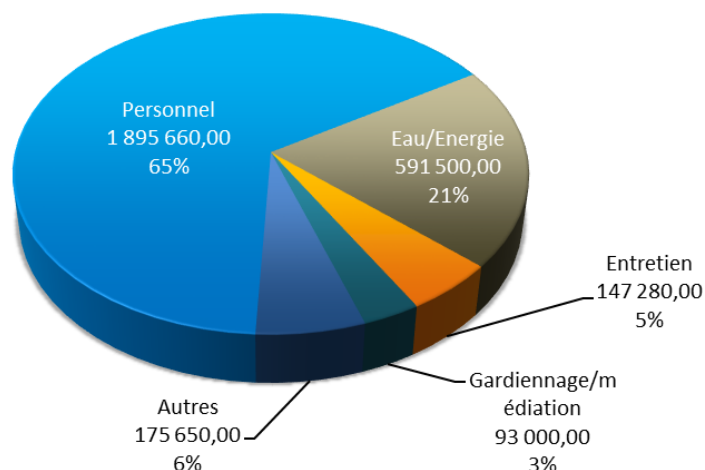
- Pour un total de **7 793 912 euros** (20% des dépenses de service), les **activités touristiques** comprennent notamment le fonctionnement d'Aqualac qui représente 2 903 000 euros. La progression des chiffres correspond à la prise en compte de l'évolution des charges liées à l'énergie.

Ce montant comprend également l'entretien du plateau du Revard, celui des plages, la participation au Syndicat Mixte des Stations des Bauges, l'entretien des rives, les actions touristiques.

La participation au fonctionnement de l'office de tourisme intercommunal (OTI) représente 2 824 700 euros (frais bancaires et de plateforme compris), dont 1 100 000 euros de reversement de la taxe de séjour. Par hypothèse, il s'agit du niveau normal de la recette de taxe de séjour observé en 2019.

Aqualac propose une ventilation de ses dépenses illustrées par le graphe ci-dessous, pour une recette de 1 090 000 euros :

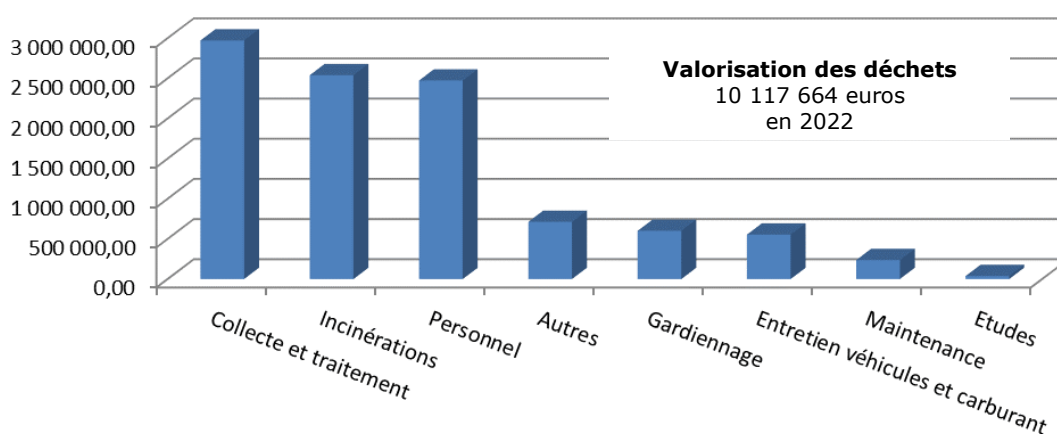
Aqualac
2 903 090 euros
en 2022



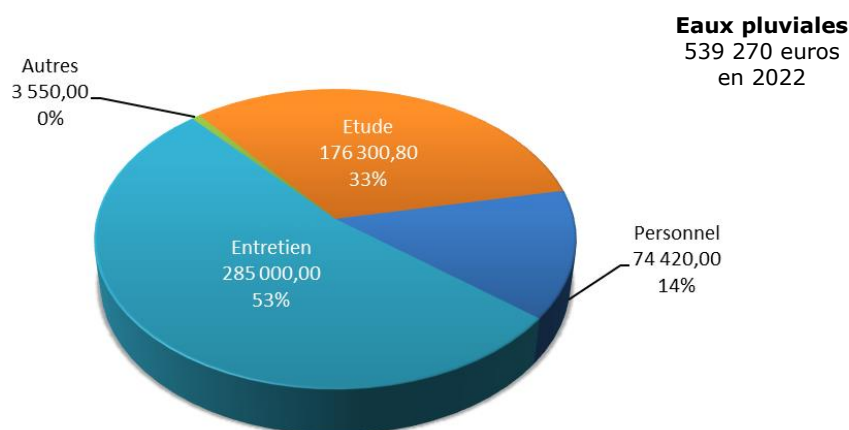
b - L'environnement et cadre de vie

La thématique « Environnement et cadre de vie » totalise **14 972 884 euros** et 39% des dépenses des services.

La **filière déchets** représente les activités de déchetteries, de prévention et de sensibilisation, de la régie de collecte et des transferts, ainsi que les collectes spécifiques de traitement pour **10 117 664 euros (+3%)**. L'évolution des charges fait intervenir l'augmentation des tarifs de Savoie Déchets (traitement des OM et tris pour + 240 000 euros), ainsi que la mise en place de l'organisation relative à la collecte des biodéchets. Ces nouvelles dépenses exogènes sont financées sur les marges de Grand Lac. Le financement est assuré par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères et la redevance spéciale. Il faut noter que plus de 3/4 des dépenses de ce secteur (79%) sont constitués par les coûts d'incinération, les charges de collectes et de traitement, ainsi que les dépenses de personnel.



L'activité relevant de la compétence GEMAPI et Eaux pluviales est proposée à **1 392 290 euros** (-3%). Pour rappel, la compétence GEMAPI est déléguée depuis le 1^{er} janvier 2019 au CISALB. Les dépenses des eaux pluviales, quant à elles, sont constituées de dépenses d'entretien des réseaux (51%), de la poursuite de l'étude de zonage (35%) et de dépenses de personnel.



Les **autres dépenses liées à l'environnement et au cadre de vie** sont évaluées à **3 462 930 euros**, dont 3 089 100 euros concernent le financement du SDIS. Les dépenses liées aux panneaux solaires et à la transition énergétique représentent 373 830 euros.

Au total, dans la prévision budgétaire 2022, la transition énergétique représente 1,7% des dépenses de fonctionnement :

Transition énergétique 2022 (fonctionnement)	
Projetée par le service 162	372 990
Déléguée tous services	290 280
Total dépenses 2022	663 270
Total recettes 2022	76 350

c - L'aménagement du territoire

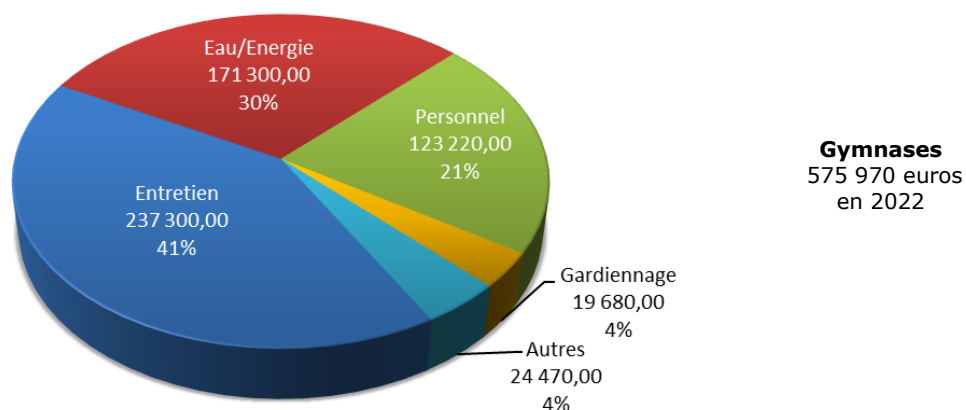
La thématique « Aménagement du territoire » totalise **3 105 594 euros** et 8% des dépenses des services.

Le volet **urbanisme/habitat/foncier** est évalué à **1 792 512 euros** (+ 19%). Outre le fonctionnement des services de l'urbanisme (230) et du service des autorisations d'urbanisme (2304), sont inclus, l'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) comprenant des dépenses d'animation et d'aides financières, le système d'information géographique, et la participation à Métropole Savoie.

En terme d'**habitat**, le **PLH 2019-2025** est en cours de réalisation. A noter que les aides sont versées en investissement.

Outre la poursuite du Plan de Déplacement Urbains (PDU), les **actions de mobilités** avec **737 112 euros** comprennent l'animation et les aides versées pour l'achat des vélos électriques (8 000 bons pour une valeur de 150 euros), le fonctionnement de la vélostation,...

Les **équipements sportifs** totalisent **575 970 euros**. Les dépenses comprennent la part de charges relatives à la mise en service du G4 au titre des mesures nouvelles incompressibles.



d – Les services administratifs

Les **services administratifs** représentent **8 821 232 euros** et comprennent les gens du voyage, la politique de la ville, la subvention au CIAS, les relais Grand Lac ainsi que le fonctionnement des bureaux, l'informatique et la communication.

Les mesures accordées dans le cadre de la **politique de la ville** sont dans la continuité de 2021 sur les thématiques de l'éducation, le lien social, l'insertion, les activités culturelles, le sport, ... soit un total d'aides de 235 405 euros et un coût total du service de 441 695 euros.

La **rénovation urbaine** présente un coût de 121 728 euros avec la mission ordonnancement, pilotage et coordination urbaine (OPCU), une étude de concertation et un nouveau partenariat avec le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE), une mission d'architecte en chef et une « matériauthèque » éphémère.

La **subvention du CIAS**, est calculée comme suit :

- En considérant que la subvention finance à due proportion la masse salariale, soit 70%, un taux moyen de GVT de +1,5% est appliqué sur 70% de la subvention,
- En considérant que la subvention finance à due proportion les charges d'exploitation, soit 30%, un taux moyen d'inflation de +1,0% est appliqué,
- Les dépenses initiées par Grand Lac sont ajoutées par ailleurs ponctuellement à la subvention par principe de transparence.

La subvention actualisée en 2022 devient :

- Subvention de base actualisée = 1 785 787 euros,
- 255 000 de contrepartie à la mise en place du calcul des charges indirectes sur le CIAS (principe de neutralisation dans la gestion du CIAS) pour un calcul actualisé de 450 000 euros contre 195 000 euros sur la base sur la base du calcul 2018,
- 191 186 au titre du financement du PPI 2022 (ascenseur + mur de soutènement Orée du Bois, étude sur le devenir des établissements ODB et Grillons, mises en conformité)
- 200 000 de compensation éventuelle de résultat 2021 (incluse dans la prospective budgétaire),
- 140 000 de compensation de résultat antérieur à 2017 à verser jusqu'en 2023.

On obtiendrait une inscription de 2 571 973 au BP 2021 de Grand Lac. Cette subvention sera versée de la manière suivante :

- 2 040 787 par douzièmes
- 191 186 en fonction des besoins d'investissement
- 140 000 en une fois
- un montant à définir dans la limite de 200 000 après le vote du CA 2021.

Les dépenses des **relais Grand Lac** sont stables à 257 990 euros.

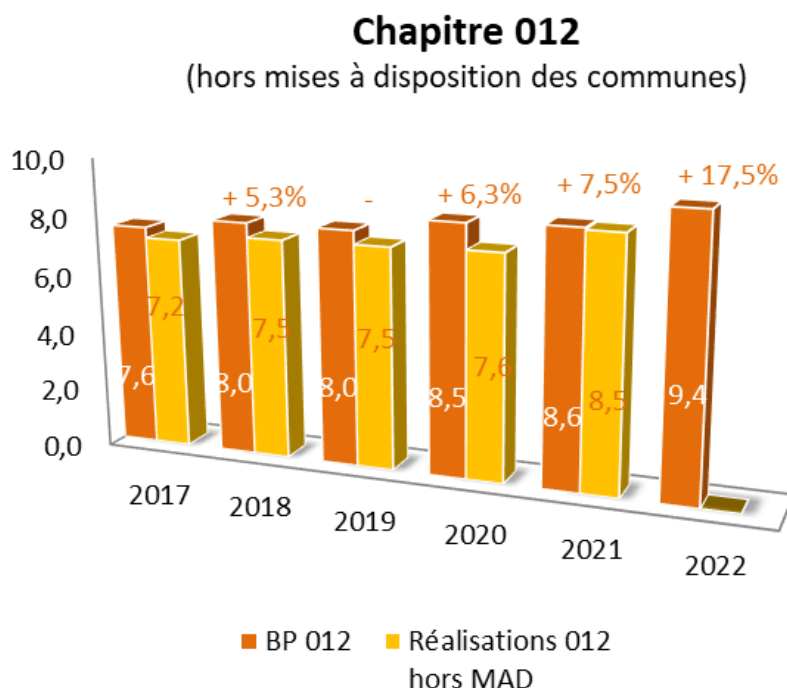
d – Les dépenses de personnel

Les **dépenses de personnel** (non apparentes dans les tableaux annexés) représentent **9 460 816 euros**, soit 25% des dépenses des services et 18% des dépenses réelles de fonctionnement. Le volume global de la masse salariale est en progression de 9% par rapport aux crédits 2021 (+ 757 046 euros).

La masse salariale tient compte des décisions relatives au recrutements de 16,5 ETP en 2021 pour des raisons de mutualisation, de soutien à l'activité des services et de missions nouvelles. Ces recrutements génèrent des charges partielles pour les prises de postes en cours d'exercice et un complément de charges l'année suivante pour prendre en compte la présence sur 12 mois.

L'effet Glissement-Vieillesse-Technicité (GVT) qui matérialise l'évolution de la masse salariale à effectif identique du fait des avancements de carrière représente environ 219 000 euros.

Les postes saisonniers supplémentaires, les postes non permanents d'apprentis ainsi que le remplacement d'arrêts programmés (maternité, poursuite Congé longue maladie) ou les remplacements d'arrêt maladie du fait d'un absentéisme plus marqué (collecte des déchets) représentent environ 141 000 euros.



(Chiffres en millions d'euros)

3°/ **Les opérations financières**

Les dépenses financières totalisent 13 044 430 euros tandis que les recettes financières (fiscalité et dotations pour l'essentiel) représentent 36 162 510 euros.

a - Les dépenses financières

La charge de la dette représente 315 000 euros, compte tenu de la dette en cours. N'est pas valorisée la charge financière des 3 500 000 euros tirés sur décembre 2021. La redevance concernant les recettes des paris hippiques est de 30 000 euros. Ce montant se retrouve également en recettes financières car il est intégralement reversé à la commune d'Aix-les-Bains qui conserve l'entretien de l'hippodrome.

Le calcul de l'attribution de compensation retraduit les différents rapports des CLECT³, pour un total de 9 262 000 euros.

Compte tenu du maintien de l'enveloppe nationale du FPIC à 1 milliard d'euros, mais par le jeu des répartitions, il semble prudent de majorer le montant dû par Grand Lac à 972 300 euros pour 2022, soit une évolution prévisionnelle de 3% du montant payé en 2021.

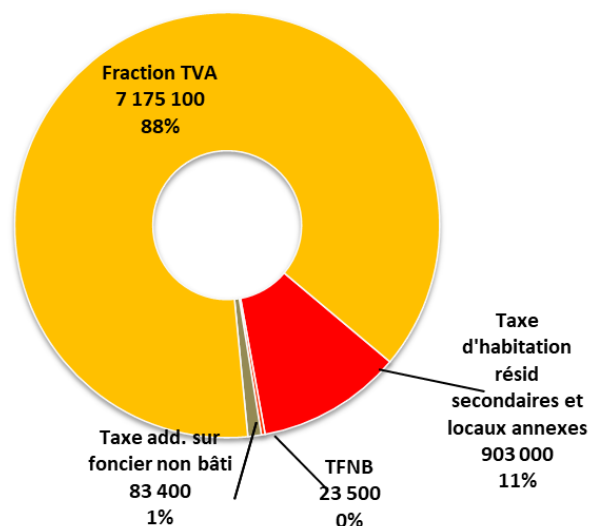
Les subventions aux budgets annexes totalisent 2 173 840 euros avec la subvention d'équilibre du budget des transports et la subvention exceptionnelle au budget du camping, ainsi que la participation au financement des réseaux unitaires sur le budget assainissement.

b - Les recettes financières

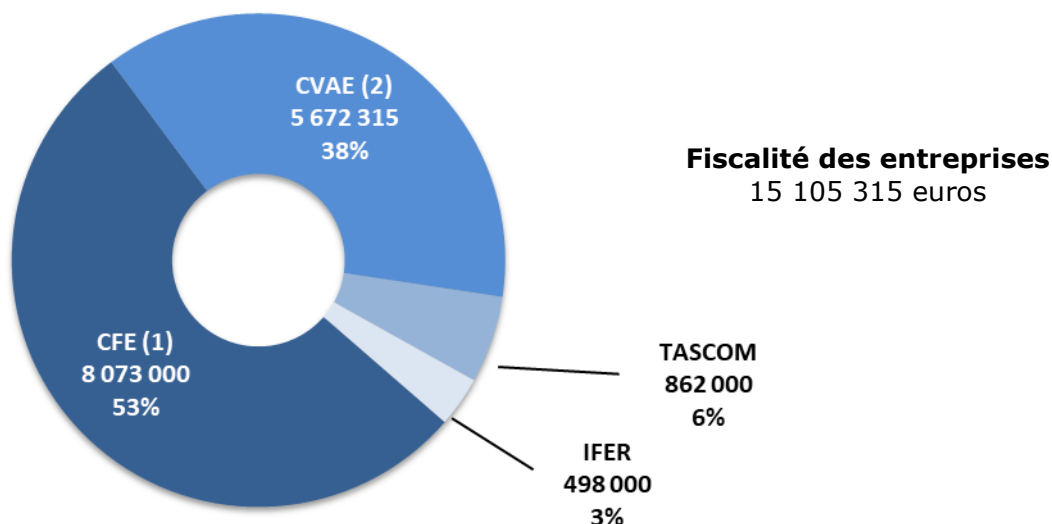
Les recettes financières hors TEOM se chiffrent à 36 162 510 euros.

Les recettes de la fiscalité 2021 sont estimées à 23 290 315 euros (fiscalité des entreprises, fiscalité des ménages).

Fiscalité des ménages
8 185 000 euros



³ CLECT : Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées



(1) CFE : Contribution Foncière Economique

(2) : CVAE Contribution à la Valeur Ajoutée des Entreprises

Les taux fiscaux sont constants et les produits ont été calculés selon les progressions proposées au Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2022, avec une actualisation des bases de la loi de finances 2022 de 3,4%. La Contribution à la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) est notifiée provisoirement à 5 672 315 euros. Les chiffres définitifs seront communiqués en mars par l'administration fiscale. Cela représente un manque à gagner de 450 000 euros par rapport à 2021 qui s'explique par la perte d'activité liée à la crise sanitaire sur 2020.

Le recalcul de la DGF est identique à celui de 2021 avec un transfert entre ses deux composantes : une érosion de la dotation de compensation pour un transfert vers la dotation de groupement. La dotation de groupement est ainsi projetée à 2 438 295 euros et la dotation de compensation à 4 783 900 euros. Le total des dotations est proposé à 7 222 195 euros.

Les remboursements de charges par les budgets annexes et la filière déchets représentent 1 950 000 euros.

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères et la redevance spéciale totalisent 11 300 465 euros.

III - L'investissement par grandes masses

Le budget de GRAND LAC est composé de trois thématiques principales qui sont l'attractivité économique et touristique, l'environnement et le cadre de vie, et l'aménagement du territoire. L'investissement des services administratifs reste accessoire.

Le budget 2022 est bâti sur la base du PPI 2021/2026 validé en mai 2021. Des projets non réalisés en 2021, peuvent être reconduits sur 2022, tout comme les projets postérieurs à 2022 peuvent être ouverts dès cet exercice.

Les dépenses d'équipement 2022 sont proposées à 23 593 187 euros, dont 21 189 670 euros de mesures nouvelles et 2 404 017 euros de reports 2021.

a - L'économie, l'agriculture et le tourisme

Ces compétences totalisent 5 201 587 euros, dont 4 794 764 euros de mesures nouvelles et 352 823 euros de reports.

Les **activités économiques** totalisent **974 315 euros** correspondant à la gestion des zones, et des fins de programmes que sont le giratoire pour l'accès à la zone de Pontpierre, la liaison des Combaruches, et les travaux d'aménagements des bâtiments Cellier.

Les **activités agricoles** avec une dépense de **310 890 euros** (soutien au matériel collectif, petits matériels jardins partagés, adhésion à une la centrale foncière du département, participation à la reconquête des terres agricoles, agroforesterie, ...). 65 800 euros de subventions sont attendus sur ces projets.

Le **développement touristique** totalise **3 916 381 euros**, comprenant les équipements d'Aqualac, le démarrage du projet de la croix verte, et la poursuite de chantiers tels que la réhabilitation de la plage de Conjux, les aménagements nord du lac, la grange du belvédère de la Chambotte, ... Ces projets seront financés à hauteur de 1 695 400 euros par subvention.

b - L'environnement et le cadre de vie

Ces compétences totalisent 7 353 103 euros, dont 6 265 727 euros de mesures nouvelles et 1 087 376 euros de reports.

La **filière déchets** représente **3 964 118 euros** et comprend la continuation du programme d'équipement des colonnes enterrées, ainsi que le renouvellement du parc de camions.

Les investissements liés à la **GEMAPI/Eaux pluviales** sont proposés à hauteur de **2 730 705** avec 608 467 euros pour la fin des règlements du bassin des Biâtres. La GEMAPI, déléguée au CISALB devrait réaliser 1 532 755 euros de travaux de prévention. La programmation des investissements GEMAPI intervient dans le cadre du PAPI2 et permet de bénéficier de taux bonifiés de subventionnement.

Les participations de Grand Lac aux constructions des **Centres d'Incendie et de Secours** (CIS) du sud du lac (fin d'opération) et à Grésy (démarrage), devraient être appelées respectivement pour 125 000 euros et 510 080 euros en 2022.

La compétence relative à la **transition énergétique** s'affiche pour un montant de 23 200 euros, mais également se trouve déléguée aux services pour un montant de 668 000 euros, au travers de projets transversaux tels que l'installation de panneaux solaires sur les toitures des gymnases et d'Aqualac, les renouvellements d'éclairage moins consommateurs d'énergie à Aqualac, la récupération de chaleur, les études et les aides sur l'habitat, ...

Transition énergétique 2022 (investissement)	
Projetée par le service 162	23 200
Déléguée tous services	668 000
Total dépenses 2022	691 200
Total recettes 2022	Non renseignées

c - L'aménagement du territoire

Ces compétences totalisent 7 906 490 euros, dont 7 267 147 de mesures nouvelles et 639 343 euros de reports.

Le volet **urbanisme/foncier/habitat** affiche un volume de **3 543 476 euros**, incluant des annuités des portages fonciers à rembourser à l'EPFL, les dépenses relatives aux PLUI, les études des zones AU, ainsi que les aides du PLH 2019/2025 et la mise en œuvre de la plateforme territoriale de rénovation énergétique (PTRE).

Les **aménagements** de voiries représentent **660 006 euros**, comprenant pour l'essentiel la participation au financement du projet PN18 de Viviers-du-lac.

Les actions de **mobilités** font apparaître **2 646 149 euros** sur l'aménagement de pistes cyclables, et de parkings relais. La participation à la sécurisation du parking de bus au collège Garibaldi, non réglée à ce jour, est à nouveau inscrite pour 300 000 euros.

Les **équipements sportifs** des collèges totalisent **1 056 858 euros** avec la réfection des toitures des gymnases G1 et G2 de Marlioz pour 529 347 euros. Les investissements de remplacement et la rénovation des autres gymnases (récurrent annuel) sont également inscrits à ce niveau.

d - Les services généraux

D'un montant de **3 132 005 euros**, l'investissement des **services généraux** comprend les renouvellements de matériels, les travaux du siège, le réaménagement du site Lepic, les fonds de concours aux communes, ainsi que les travaux d'aménagement de l'aire des gens du voyage à Entrelacs (1 447 964 euros).

IV – En synthèse

Le différentiel entre les recettes réelles et les dépenses réelles fait apparaître **l'épargne brute** pour un montant de **3 990 665 euros**. Le remboursement de la dette chiffrée à 2 259 000 euros est ainsi assuré. Les dépenses d'équipement évaluées à 23 593 000 euros (mesures nouvelles et reports) sont financées par le FCTVA, les subventions et les cessions.

L'équilibre du budget est atteint, avant affectation des résultats 2021, avec l'affichage d'une ligne d'emprunts de **16 040 163 euros**.

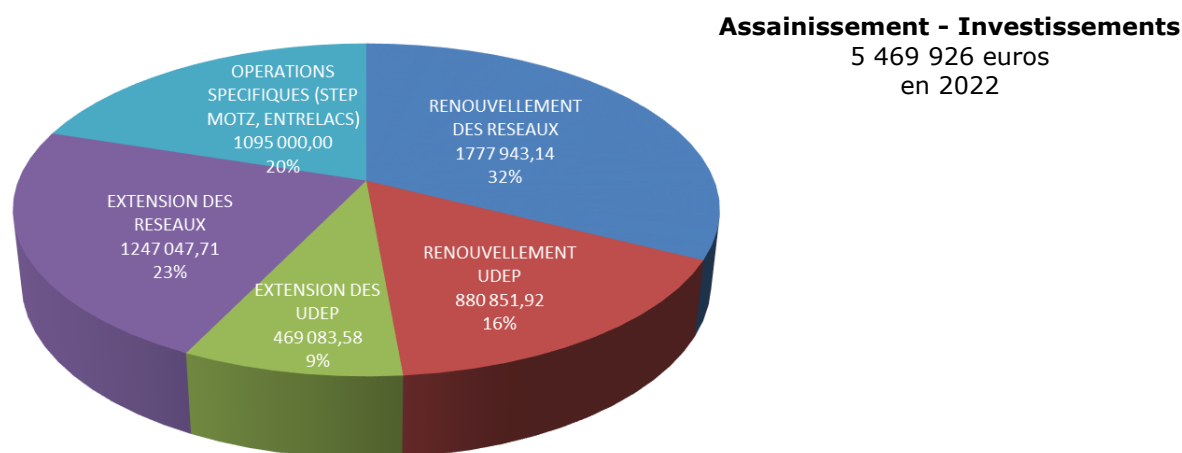
Le budget ASSAINISSEMENT

Le total équilibré des dépenses et des recettes de fonctionnement est proposé à 9 009 500 euros.

Les dépenses réelles de fonctionnement représentent 6 257 396 euros. Ce montant permet le fonctionnement des usines de dépollution (UDEP), ainsi que l'entretien des réseaux et l'assainissement non collectif. La courbe d'évolution des dépenses concernant le fonctionnement des UDEP progresse plus rapidement que prévue. Elle traduit une augmentation de la charge traitée par les UDEP avec un impact sur les postes de dépenses concernés (énergies, produits de traitements, traitement des boues,...). Une analyse est en cours. Les recettes sont inscrites pour 8 245 500 euros (redevance des usagers pour 5 585 000, participation au financement de l'assainissement collectif (PFAC) pour 1 300 000, redevance perçue pour le compte de l'Agence de l'Eau (modernisation des réseaux de collecte) et primes d'épuration).

Le différentiel entre les recettes réelles et les dépenses réelles fait apparaître **l'épargne brute** pour un montant de **1 988 104 euros**. Ce montant permet de rembourser le capital de la dette chiffré à 264 000 euros.

Les dépenses d'équipement (renouvellement et extensions des réseaux, systèmes d'assainissement de Motz et d'Entrelacs, Eco-Hameau, renouvellement des équipements des UDEP, ...) sont évaluées à 5 469 926 euros, compte tenu de reports 2021 arrêtés à 1 058 207 euros. Le montant des investissements a été minoré suite à l'arbitrage afin de prendre en compte la baisse de l'épargne brute (liée à l'augmentation des dépenses de fonctionnement). L'actualisation de la prospective au printemps 2022 devra permettre de confirmer ou de faire évoluer le montant des dépenses d'équipement.



L'équilibre du budget est atteint avec l'affichage d'une ligne d'emprunts de **3 451 822 euros**.

En synthèse, la proposition budgétaire 2022 a besoin d'être confirmée par une actualisation de la prospective (dernière mise à jour en 2020) pour intégrer les évolutions des dépenses de fonctionnement des comptes administratifs 2020 et 2021.

Le budget EAU POTABLE

Le total équilibré des dépenses et des recettes de fonctionnement est proposé à 8 831 000 euros.

Les dépenses réelles de fonctionnement représentent 5 480 073 euros. Ce montant permet le fonctionnement des services de l'eau (régie, prestations, délégations). Les recettes relevant de l'eau potable (redevance des usagers, redevances perçues pour le compte de l'agence de l'eau) sont évaluées à 8 574 000 euros.

Le différentiel entre les recettes réelles (tarification à l'utilisateur) et les dépenses réelles (exploitation) fait apparaître **l'épargne brute** pour un montant de **3 093 926 euros**. L'autofinancement ainsi dégagé permet de rembourser le capital de la dette pour un montant de 700 000 euros.

Les dépenses d'équipement sont évaluées à 6 713 773 euros, dont 5 705 000 euros de mesures nouvelles et 1 008 773 euros de reports : renouvellement des réseaux (toutes communes dont Revelstoke pour 454 000 euros), surpresseur, barreau est connexion Epersy/Grésy,...

L'équilibre du budget est atteint avec l'affichage d'une ligne d'emprunts de **4 319 846 euros**.

En synthèse, les inscriptions de dépenses sont conformes à la prospective actualisée fin 2020 hors la minoration des dépenses d'investissement se rapportant au projet du barreau est, qui est ralenti en raison de l'attente d'une modification du PLUI.

Le budget des PORTS

Le total équilibré des dépenses et des recettes de fonctionnement est proposé à 2 266 454 euros.

Le différentiel entre les recettes réelles (redevances) et les dépenses réelles (exploitation, personnel, taxes et impositions) fait apparaître **l'épargne brute** pour un montant de **420 003 euros**. Ce montant permet de rembourser la dette chiffrée à 58 00 euros. Les dépenses d'équipement (travaux de réaménagement et de confortement) sont évaluées à 1 110 147 euros, dont 925 000 euros de mesures nouvelles et 185 147 euros de reports.

L'équilibre du budget, est atteint avec l'affichage d'une ligne d'emprunts de **495 144 euros**.

Le budget des TRANSPORTS

Le budget des TRANSPORTS 2022 est la résultante de la fusion des deux budgets TRANSPORTS URBAINS et TRANSPORTS SCOLAIRES.

Le total équilibré des dépenses et des recettes de fonctionnement est proposé à 7 492 045 euros.

La nouvelle DSP⁴ intervient à compter du 1^{er} janvier 2022 avec une intégration des prestations de transports scolaires à partir de la rentrée 2022.

Les recettes de fonctionnement prennent en compte l'augmentation du versement mobilités au 1^{er} janvier 2022 et une subvention de 1 650 000 euros du budget principal (moyenne de 1,9 millions sur la durée de la DSP au regard des éléments actuellement connus).

Le différentiel entre les recettes réelles (versement transport, dotation globale décentralisée, subvention d'équilibre) et les dépenses réelles (Délégation de service public, divers lignes) fait apparaître **une épargne brute** pour un montant de **931 654 euros**.

Ce montant permet de rembourser la dette chiffrée à 364 000 euros. Les dépenses d'équipement évaluées à 1 210 600 euros, dont 1 208 500 euros de mesures nouvelles.

L'équilibre du budget, est atteint avec l'affichage d'une ligne d'emprunts de **642 946 euros**.

Le budget du CAMPING

Le total équilibré des dépenses et des recettes de fonctionnement est proposé à 246 840 euros. C'est un budget de reconduction.

Le différentiel entre les recettes réelles (tarifs, subvention exceptionnelle) et les dépenses réelles (charges d'exploitation, personnel) fait apparaître **l'épargne brute** pour un montant de **43 000 euros**. Le remboursement du capital de la dette est prévu pour 23 000 euros. Une réserve de 20 000 euros est constituée pour les dépenses d'équipement à titre exceptionnel et un programme de 100 000 euros à financer per l'emprunt est inscrit pour des aménagements liés à une éventuelle évolution du camping.

Aux recettes d'activité de 100 000 euros, s'ajoute une subvention exceptionnelle du budget principal de 138 840 euros.

⁴ DSP : Délégation de Service Public

Les satellites

Grand Lac participe au financement de structures extérieures pour un montant total de 6 809 073 euros, ce qui représente 18% des dépenses de fonctionnement des services du budget principal :

- CGLE : 1 687 500 euros
- OTI : 1 650 000 euros,
- CIAS : 2 571 973 euros,
- Syndicat Mixte des Stations des Bauges (ex-Savoie Grand Revard) : 495 000 euros,
- CISALB (hors GEMAPI) : 265 000 euros (fonctionnement + investissement),
- Métropole Savoie : 139 600 euros,

Un compte-rendu annuel d'activités est demandé à ces services extérieurs.

Fin de la note